PREAMBULE

Le présent protocole précise les modalités pratiques de fonctionnement des écoles et établissements scolaires du groupement à compter de la validation du protocole par les instances de chaque établissement dans le respect des recommandations émises par le Ministère de la Santé marocain. **Ces prescriptions sont susceptibles d'être complétées ou ajustées** en fonction de l'évolution des connaissances ainsi que des consignes données par les autorités sanitaires marocaines et l'Ambassade de France à Rabat.

Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative et sa mise en œuvre sera déclinée en tenant compte du contexte propre à chaque établissement du Groupement.

MISE EN ŒUVRE ET COORDINATION

Chaque directeur d'établissement est chargé de la mise en œuvre de ce protocole sanitaire. Il peut s'appuyer dans sa mise en œuvre sur les services suivants :

- Le service des ressources humaines du Groupement pour la gestion des cas contacts et des cas confirmés dans le personnel ainsi que les mesures à prendre
- Le service du secrétariat général pour les aspects logistique et matériel
- Le service de la santé scolaire et le médecin du travail pour les aspects prévention et bonnes pratiques.

Les enseignants, les équipes de direction, le service de santé scolaire, sont à la disposition des élèves et des familles pour toute question relative à ces mesures de prévention.

LA VACCINATION

La vaste campagne de vaccination au profit des élèves de l'enseignement public et privé et des écoles des missions étrangères, dont l'âge varie entre 12 et 17 ans, a été lancée le 31 août 2021 sur recommandation du Comité scientifique chargé de la stratégie nationale de vaccination.

Les autorités marocaines insistent sur l'importance de vacciner les enfants scolarisés entre 12 et 17 ans afin de les protéger et d'assurer les conditions optimales pour leur scolarisation en présentiel.

LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Espaces intérieurs

- Les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves dans toutes les directions notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.
- Un sens de circulation unidirectionnel est mis en place dans tous les bâtiments lorsque cela est possible.

Espaces extérieurs / éviter les rassemblements

- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique la plus grande possible doit être maintenue entre les élèves mais ne s'applique pas entre les élèves d'un même groupe.
- Limiter les activités rassemblant plus d'une classe dans le même lieu.
- Eviter la formation de groupes lors des sorties / entrées établissement ou bâtiments.

Entrées / sorties dans l'établissement

- Etalement des entrées et des sorties.
- Mise en place de deux couloirs minimum lorsque cela est possible.
- Canalisation des flux à l'entrée avec la mise en place de couloirs de circulation. Idem à la cantine.
- Afin de maintenir les distances aux abords immédiats des établissements, les familles devront respecter scrupuleusement les consignes pour récupérer leurs enfants, comme par exemple rester dans son véhicule pour attendre son enfant (pour les collégiens ou les lycéens).

MESURES PREVENTIVES POUR LA PROTECTION INDIVIDUELLE

- > Les mesures préventives doivent être appliquées en permanence, partout, et par tout le monde.
- Chaque établissement du groupement réalise un large affichage des gestes barrières.



LE LAVAGE DES MAINS

Prendre soin de se laver les mains pendant au moins 40 secondes :

- Lors de l'entrée dans l'établissement d'enseignement
- Avant d'entrer en classe
- Après la pause
- Avant et après avoir utilisé les toilettes
- Avant et après chaque repas
- Au retour à la maison

La bonne façon de se laver les mains avec de l'eau et du savon

- Mettre une quantité suffisante de savon pour qu'il recouvre la surface de la main
- Mouiller les mains
- Frotter la paume d'une main avec la paume de l'autre main
- Frotter les paumes des mains en entrelaçant les doigts
- Joindre les doigts de la main droite avec la paume de la main gauche et frotter le dos des doigts
- Frotter le pouce avec la paume de la main
- Frotter la main droite dans un mouvement circulaire pour que ses doigts s'entrelacent avec la paume de la main gauche
- Se sécher les mains en utilisant des mouchoirs en papier à usage unique ou en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont proscrites.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire. Eviter l'utilisation du gel hydroalcoolique en classe maternelle.

Les mesures prises par le groupement

- > Tous les sanitaires sont équipés de distributeurs de savon, de serviettes en papier jetables et de poubelles en nombre suffisant.
- Des lavabos et fontaines à eau extérieures supplémentaires ont été installés dans chaque établissement du Groupement. Tous sont équipés de distributeurs de savon.
- Des distributeurs de gel hydroalcoolique à pied sont placés aux entrées des établissements ainsi qu'aux endroits où les flux de personnes les rendent nécessaires.
- ➤ Des distributeurs ou flacons de gel hydroalcoolique sont placés dans toutes les salles où les enseignements nécessitent la manipulation d'objets (les salles de sciences, d'informatique, de musique, d'arts plastiques, les gymnases...).
- Des tapis dédiés à la désinfection des semelles de chaussures sont également placés aux accès des établissements.

CONTROLE DE TEMPERATURE

Pour renforcer l'efficacité de la prévention et éviter les attroupements, la prise de température des élèves doit systématiquement être prise au domicile avant l'arrivée dans l'établissement.

LE PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour tout le monde : personnel enseignant, personnel administratif, éducatif et technique, tous les élèves (sauf les maternelles). Cela dans les salles de classe et dans tous les espaces extérieurs et intérieurs de l'établissement et dans les bus de transport scolaire.

Recommandations d'utilisation du masque

- Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou une solution à base d'alcool avant de toucher le masque
- Tenir le masque par les extrémités arrière (boucles ou lacets)
- Enrouler les boucles arrière autour de l'oreille ou enrouler les lacets à l'arrière
- S'assurer de couvrir la bouche, le nez et sous le menton
- Pincer le haut du masque sur le nez pour s'assurer de ne pas laisser d'espace entre le masque et le visage

Recommandations pour retirer le masque

- Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou une solution à base d'alcool avant de toucher le masque
- Retirer le masque par derrière
- Retirer le masque par les extrémités arrière et ne pas le toucher par l'avant
- Retirer le masque à usage unique et le jeter à la poubelle

Ce qu'il ne faut pas faire en portant un masque

- Toucher le devant du masque par la main ;
- Laisser tomber le masque d'une oreille et le laisser suspendu;
- Baisser le masque sous la bouche et sous le menton et le laisser sur le cou.

Les mesures prises par le Groupement pour les personnels :

- Le Groupement a mis à disposition de l'ensemble de ses personnels 10 masques de protection lavables (20 fois).
- Chaque établissement dispose d'un stock de masques chirurgicaux pour les personnels qui auraient besoin d'un masque de remplacement.
- Chaque établissement dispose de masques spécifiques (FFP2) pour les personnels vulnérables.
- Chaque établissement disposera d'un stock de masques « grand public » pour les élèves qui auraient besoin d'un masque de remplacement

Pour les élèves

- Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.
- Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire ; des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.
- Pour les élèves de l'élémentaire, les collégiens et les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et au respect de la distanciation.
- L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

MESURES COMPLEMENTAIRES DE PREVENTION

- Limiter les échanges de fournitures scolaires entre élèves et toutes affaires individuelles à usage privé
- Aération régulière des salles et des espaces des établissements d'enseignement
 - Le matin avant l'entrée des élèves
 - Pendant la pause
 - Le soir après le départ des élèves
 - Pendant le nettoyage de l'établissement

> Equipements sportifs

- Désinfection des équipements sportifs et des vestiaires avant et après leur utilisation
- Désinfection du matériel sportif utilisé
- Lavage régulier des mains dans les sanitaires et utilisation des bornes de gel mis à disposition
- Port du masque à l'arrivée sur le site et lors du départ
- Ne pas échanger des bouteilles d'eau
- Eviter les contacts physiques entre élèves
- Réduction du nombre d'élèves dans les groupes autant que possible
- Privilégier l'utilisation des installations sportives extérieures lorsque possible

LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Le personnel:

- Les personnels de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.
- Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours.
- Les médecins et infirmiers du groupement apportent leur appui à ces actions de formation.

Les parents sont informés clairement :

- des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, fourniture en masques, utilisation des poubelles, etc.)
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C, sans médicaments)
- de l'obligation de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné et en prévenant les établissements pour tous les enfants de la famille
- de la procédure et des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès des établissements
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie
- de l'organisation de la demi-pension. Concernant ce point, les élèves qui apporteront un panier repas (pour les établissements concernés) doivent l'avoir dès leur arrivée dans l'établissement ; il ne sera pas autorisé de le faire apporter plus tard dans la matinée afin de limiter les entrées et les sorties (cette consigne sera affichée aux entrées de chaque établissement).

Les élèves :

- Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.
- Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves.
- Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

TRANSPORTS SCOLAIRES ORGANISES PAR L'ETABLISSEMENT

Obligation d'avoir fait au moins la première dose du vaccin pour bénéficier du transport scolaire (pour les élèves entre 12 et 17 ans), et obligation d'avoir le Pass vaccinal pour continuer à bénéficier de ce service.

- Organiser la montée et la descente des élèves du bus scolaire de manière à éviter tout rassemblement et respecter la distanciation entre les élèves.
- Vérifier quotidiennement la liste nominative des élèves dans le bus.
- Désinfection des mains, port de masque et surveillance de la température avant de monter dans le hus
- Les prestataires de transport devront nettoyer et désinfecter les bus avant toute montée d'élèves.
- Respecter au maximum la règle de distanciation physique à l'intérieur des bus scolaires.
- Éviter l'usage des transports en commun.

RESTAURATION SCOLAIRE

Transport des denrées

- Respecter les conditions de sécurité et de protection sanitaire lors du transport des produits alimentaires vers les établissements d'enseignement
- Veiller à la propreté des cuisines, des ustensiles et des produits utilisés dans la préparation des repas
- Tous les employés qui servent les repas doivent porter des toques, des masques et des gants en plastique, et les changer régulièrement

Propreté des cuisines

- Désinfection du matériel de cuisine, des ustensiles
- Utilisation de produits de nettoyage adaptés
- Aération des locaux
- Désinfection du mobilier de restauration
- Nettoyage et désinfection de la vaisselle utilisée par les élèves
- Contrôle régulier de la propreté du mobilier et récupération des plateaux repas oubliés

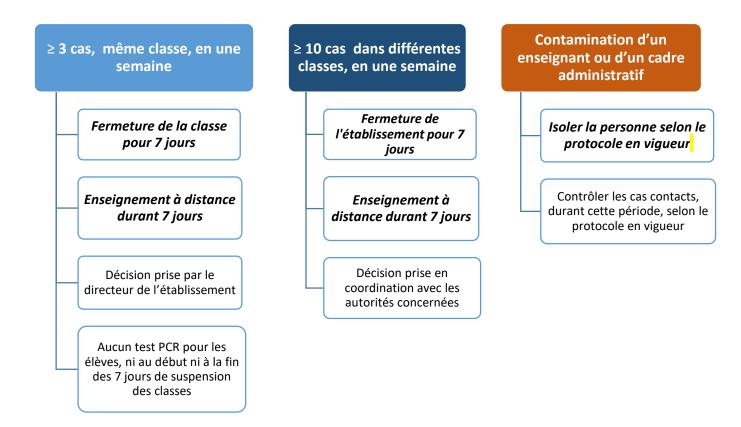
Matériel anti-covid mis à disposition :

- Savon, gel à l'entrée des espaces de restauration
- Mouchoirs en papier

Organisation des flux

- Allongement des plages de service pour éviter les engorgements
- Etaler les arrivées d'élèves vers la restauration
- Prévoir dans les plus gros établissements accueillant beaucoup d'élèves à la cantine plusieurs chaînes de restauration pour étaler les flux d'élèves
- Mettre en place si possible une chaine de restauration extérieure

PROCEDURE EN CAS DE DECOUVERTE D'UNE INFECTION AU SEIN D'UNE CLASSE



Lorsque des symptômes du Covid-19 apparaissent sur un élève à l'intérieur de l'établissement :

- Procédure d'isolement dans l'espace désigné à cet effet mis en place et identifié clairement dans chaque établissement
- Fournir un masque médical disponible dans l'établissement si possible type FFP2
- Contacter parents ou tuteurs
- Informer la direction de l'établissement du Groupement à l'adresse mail renan.secretariat2@ienmaroc.org pour l'école Ernest RENAN.
- La Direction informera alors les autorités sanitaires via les numéros réservés par le Ministère de la Santé à cet effet, et appellera le médecin du centre de santé concerné pour prendre les mesures immédiates nécessaires.
- Appliquer le protocole en vigueur pour la durée d'isolement et la reprise de l'école pour l'élève positif au Covid-19.

<u>Lorsque des symptômes du Covid-19 apparaissent sur un personnel à l'intérieur ou à l'extérieur de</u> l'établissement :

- Procédure d'isolement dans l'espace désigné à cet effet mis en place et identifié clairement dans chaque établissement
- Fournir un masque médical disponible dans l'établissement si possible type FFP2
- Informer la direction de l'établissement et le Groupement à l'adresse mail eheritier@lyceelyautey.org pour les personnels du Lycée Lyautey en précisant si vous identifiez des cas contacts à risque élevé, c'est-à-dire avec qui vous avez été, 48 heures avant le résultat de votre PCR, en contact direct (sans protection), en face à face, au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion quand la distanciation n'a pas été respectée.
- La Direction informera alors les autorités sanitaires via les numéros réservés par le Ministère de la Santé à cet effet, et appellera le médecin du centre de santé concerné pour prendre les mesures immédiates nécessaires.
- Appliquer le protocole en vigueur pour la durée d'isolement et la reprise du travail pour l'adulte positif au Covid-19.

TABLEAU DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS COVID

	Isolement ou/ EAD	Retour en présentiel
Cas confirmé COVID + (cas asymptomatiques inclus)	Isolement 7 jours à partir de la date du prélèvement PCR positif OU du TAR* positif (attesté par un médecin ** OU un laboratoire) du malade Une copie du test PCR ou attestation TAR* du malade sera transmise à l'établissement	A J7: PCR ou TAR attesté par un médecin** OU un laboratoire (TAR avec attestation** accepté uniquement pour les enfants de moins de 6 ans) Retour à J8 en présentiel si PCR ou TAR (pour les moins de 6 ans) de J7 négatif Si PCR de J7 positif, possibilité de refaire un PCR les jours suivants, pour une reprise le lendemain du PCR négatif Sinon, reprise à J11 avec un certificat de non-contagion A J7: PCR ou TAR attesté par un
Cas contact à risque élevé ***	à partir du jour du dernier contact Une copie du test PCR ou attestation TAR* du malade sera transmise à l'établissement	médecin** OU un laboratoire Retour à J8 en présentiel si PCR ou TAR de J7 négatif
Cas contact intrafamilial d'une personne COVID+ (cas asymptomatiques inclus)	Isolement 7 jours à partir de la date du prélèvement PCR positif OU du TAR* positif (attesté par un médecin** OU un laboratoire) du malade intrafamilial placé à l'isolement Une copie du test PCR ou attestation TAR* du malade intrafamilial sera transmise à l'établissement	A J7: PCR ou TAR attesté par un médecin** OU un laboratoire Retour à J8 en présentiel si PCR ou TAR de J7 négatif Engagement de la famille par mail que le malade intrafamilial est bien isolé du reste de la famille. En l'absence d'engagement, retour à J14

^{*}TAR : Test Antigénique Rapide

Il est précisé que les délais d'isolement courent à compter de la date du prélèvement et non de la date de résultat du PCR

^{**} Attestation : Résultat comprenant Date, Nom, prénom et cachet/signature du médecin ou du laboratoire
*** Définition cas contact élevé : Avoir été en contact plus de 15 minutes, dans un endroit confiné (ex: voiture), sans gestes barrières avec une personne testée positive

FICHE ACTION MESURES DE PREVENTION

MESURES DE PREVENTION		
Sols et mobiliers : stérilisation et nettoyage à	Personnel d'entretien et de maintenance	
l'aide de produits bactéricides, virucides,	Sociétés extérieures chargées de la restauration	
désinfectants 1 fois par jour	et du ménage	
Aération des salles de cours.	Enseignants	
Pendant les cours et le nettoyage quotidien	Personnel d'entretien et de maintenance	
Dépistage en cas d'aggravation de la situation	Direction en lien avec les autorités sanitaires	
sanitaire de l'établissement		
Prise de température : en amont de l'entrée	Ensemble du personnel	
dans l'établissement par les parents pour les	Elèves	
enfants ou par les personnels par eux-mêmes.		

MESURES DE DISTANCIATION			
Lavage et désinfection des mains à l'aide des bornes mises à disposition. A l'entrée de l'établissement Changement de salles ou de bâtiments Après les récréations Avant/après les repas, passage aux sanitaires	Ensemble du personnel Elèves		
Port de masques de protection (à partir de l'élémentaire) en intérieur et en extérieur dans l'enceinte de l'établissement Stock de masques mis à disposition du personnel. Stock de dépannage pour les élèves et intervenants extérieurs	Ensemble du personnel Elèves à partir de l'élémentaire		
Distanciation physique optimale en cours ou à la cantine. Respect de la réglementation en vigueur	Ensemble du personnel Elèves Newrest pour la cantine		
Entrées / sorties dans l'établissement	Trem est pour la dantine		
 Etalement des entrées et des sorties Deux couloirs minimum Canalisation des flux à l'entrée avec la mise en place de couloirs de circulation. Idem à la cantine. 	Vie scolaire Agents de sécurité et de gardiennage Prestataire en charge de la restauration		
Eviter les rassemblements dans l'établissement Eviter les activités rassemblant plus d'une classe dans le même lieu Eviter la formation de groupes lors des activités, entrées et sorties dans l'établissement	Personnel enseignants Vie scolaire		

FICHE ACTION RESTAURATION SCOLAIRE

MESURES DE PREVENTION			
Transports des denrées alimentaires : respect des normes sanitaires en vigueur.		Société Newrest	
Propreté des cuisines			
>	Désinfection du matériel de cuisine, des ustensiles		
>	Utilisation de produits de nettoyage adaptés		
>	Aération des locaux		
>	Désinfection du mobilier de restauration	Société Newrest	
>	Nettoyage et désinfection de la vaisselle utilisée par les élèves		
>	Contrôle régulier de la propreté du		
	mobilier et récupération des plateaux		
	repas oubliés		
Matériel anti-covid mis à disposition :			
>	Savon, gel à l'entrée des espaces de		
	restauration	Société Newrest	
>	Mouchoirs en papier		
Organ	isation des flux		
>		Société Newrest	
	éviter les engorgements		
>	Etaler les arrivées d'élèves vers la	Vie scolaire	
	restauration		
>	Prévoir plusieurs chaînes de restauration	Société Newrest	
	pour étaler les flux d'élèves		
>	the state of the s		
	restauration extérieure	Société Newrest	
~	Mettre en place un espace de		
	restauration extérieur	Etablissement	

FICHE ACTION EQUIPEMENTS SPORTIFS

MESURES DE PREVENTION				
Netto	yage des locaux			
>	Désinfection des équipements sportifs et			
	des vestiaires avant et après leur	Equipe technique		
	utilisation			
>	Désinfection du matériel sportif utilisé	Société de nettoyage		
Mesu	res individuelles :			
>	Lavage régulier des mains dans les			
	sanitaires et utilisation des bornes de gel	Elèves / personnels		
	mis à disposition			
>	Port du masque à l'arrivée sur le site et	Enseignants EPS / élèves		
	lors du départ			
>	- 1 0			
>	Eviter les contacts physiques entre			
	élèves			
Organisation des flux				
>	Gestion des entrées et sorties du site			
	sportif pour limiter les flux importants			
	d'élèves et les attroupements	Vie scolaire		
>	Eviter les rassemblements de plusieurs			
	classes sur un même espace			
>	Réduction du nombre d'élèves dans les	Enseignants EPS		
_	groupes autant que possible			
>	_			
	sportives extérieures lorsque possible			